RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Département des Hautes-Alpes



Les Cordeliers 1, rue Aspirant Jan 05105 BRIANÇON cedex Tél. 04 92 21 35 97 Fax 04 92 20 38 90 accueil@ccbrianconnais.fr www.ccbrianconnais.fr

DELIBERATION

N° 2012-157 du 27 novembre 2012

OBJET: Convention de mise à disposition des infrastructures NRA-ZO de la Communauté de Communes à l'opérateur France Télécom.

Rapporteur : M. le Président

Le 27 novembre 2012 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 20 novembre 2012 en la salle du Conseil les Cordeliers, sous la présidence de M. Alain FARDELLA

Nombre de conseillers en exercice : 3/2

Présents : 30

Nombre de pouvoirs: 4

Nombre de votes: 34

M. Jean-Pierre SEVREZ est nommé secrétaire de séance.

Etaient présents: Mme Francine DAERDEN, Mme Marie-Hélène PONSART, M. Maurice DUFOUR, M. Mohamed DJEFFAL, M. Eric PEYTHIEU, Mme Nicole GUERIN, M. Philippe SEZANNE, Mme Mireille FABRE, Mme Marie MARCHELLO, M. Jean-Pierre SEVREZ, M. Alain FARDELLA, M. Philippe MICHELON, M. Pierre BOUVIER, M. Roger GUGLIELMETTI, M. Christophe MARTIN, M. Guy HERMITTE, M. Marc FORNESI, M. Georges POUCHOT ROUGE BLANC, M. Jacques DEYME, M. Pierre LEROY, Mme Estelle ARNAUD, M. Henry RAOUX, M. Roger PERINET, M. Patrick REY, M. René SIESTRUNCK, M. Alain BLOCH TREFOUSSE, M. Xavier CRET, Mme Nicole MATHONNET, Mme Laurence FINE, M. Sébastien FINE.

Avaient donné pouvoir :

Mme Catherine VALDENAIRE à M. Philippe SEZANNE M. Jean-Louis FAURE à M. Jean-Pierre SEVREZ Mme Claudine FINE à M. Philippe MICHELON Mme Brigitte BOREL à M. Sébastien FINE.

Etait excusé: M. Thierry DUCURTIL

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais approuvés par Arrêté Préfectoral n° 2011-300-1 en date du 27 octobre 2011 portant compétence, au titre de l'aménagement numérique du territoire, en matière de promotion des usages en matière de technologies de l'information et de la communication,

Vu l'article L. 1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui autorise les collectivités à établir et exploiter sur leur territoire des infrastructures et des réseaux de communications électroniques,

Vu la délibération de la Communauté de Communes du Briançonnais n°2010-064 du 18 mai 2010 qui approuve le projet de résorption des zones blanches ADSL et la mise en œuvre de 3 « NRA-ZO » sur le territoire de la Communauté de Communes,

Considérant que les infrastructures « NRA Zones d'Ombre » réalisées par la Communauté de Communes du Briançonnais sont en capacité d'accueillir plusieurs Opérateurs Télécoms de services ADSL sur chacun des trois sites réalisés : Cervières, Val-des-Près et du Monêtier/Col du Lautaret,

Considérant qu'il convient d'encadrer la mise à disposition de ses infrastructures auprès des Opérateurs Télécoms souhaitant bénéficier d'un accès à ces équipements, et de préciser, avec chaque opérateur, les conditions générales, les règles d'occupation, les droits et obligations réciproques et les dispositions financières,

Considérant la demande de convention soumise par France Telecom pour la mise à disposition des sites de Cervières, Val-des-Près et du Monêtier/Col du Lautaret,

Vu l'avis favorable des membres de la Commission Développement Economique et Aménagement du Territoire en date du 06 novembre 2012,

Vu l'avis favorable des membres du Bureau des Maires en date du 13 novembre 2012,

Le Conseil Communautaire à l'unanimité,

- Approuve le projet de convention de mise à disposition des infrastructures NRA-ZO de la Communauté de Communes à l'opérateur France Telecom, joint en annexe,
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant, à signer la convention à intervenir.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conform

Le Président

Alain FARDELŁ

Date dépôt S.P. :

3 0 NOV. 2012

Date affichage:

0 4 DEC. 2012